



Compte-rendu du DU CONSEIL MUNICIPAL D'ORNEX 18 Mai 2015

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de convocation du conseil municipal : 12 mai 2015

L'an deux mille quinze, le dix-huit mai, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Jean-François OBEZ, Maire.

Présents : J.F. OBEZ, O. GUICHARD, C. BIOLAY, W. DELAVENNE, M. GIRIAT, M. LAPTEVA, L. JACQUEMET, C. TOWNSEND, Michèle GALLET, M.C. ROCH, M. FOURNIER, Michel GALLET, Véronique KRYK, S. MERCIER, M. TOOMEY, V. BOULAS, C. FOLGER, J. DAZIN, B. LERAY, JA. DURET.

Absents non excusés : C. FRAUD ; L. LA MARCA ; R. JAILLET ;

Absents excusés : H. DUMAS ; I. ZANON ; J. MERCIER ; C. DOUILLIEZ

Procurations : H. DUMAS à M. GIRIAT ; I. ZANON à W. DELAVENNE ; J. MERCIER à B. LERAY ; C. DOUILLIEZ à C. FOLGER

Secrétaire de séance : O. GUICHARD

Assistait : Julien COINTY directeur générale des services et Marjorie VOLCKAERT assistante communication.

La séance est ouverte à 19h30.

O. GUICHARD est nommé secrétaire de séance.

JF. OBEZ, Maire, présente les procurations pour la séance.

Le compte rendu du conseil municipal du 27 avril 2015 n'appelle aucune remarque et est adopté à l'unanimité.

JF. OBEZ, Maire, propose le retrait du point n° 1 à l'ordre du jour.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la modification de l'ordre du jour.

02 – Marchés publics – Avenant n°1 au lot 01 du marché pour la construction d'un groupe scolaire

W. Delavenne, adjoint aux travaux, rappelle que le lot 01 : gros-œuvre du marché de construction d'un groupe scolaire a été attribué à GALLIA TP SAS.

Suite au bilan des plus-values et moins-values relatifs au marché cité ci-dessus, un ajustement de prestations est nécessaire. Une plus-value s'applique à hauteur de 2 115.27€ H.T après l'application d'une remise commerciale de 4 091.57 €.

Ainsi l'avenant modifie le montant du marché initial de 1 026 000.00 € HT à 1 028 115.27 € HT.



Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants, autorise la SEMCODA, mandataire, à signer l'avenant n°1 au lot 01 du marché pour la construction d'un groupe scolaire.

03 – Marchés publics – Bordereau de prix nouveaux n°1 du marché pour l'aménagement de l'avenue de Vessy

W. Delavenne, adjoint aux travaux, rappelle que l'entreprise EIFFAGE a été choisie pour effectuer des travaux d'aménagement sur l'avenue de Vessy.

Lors des travaux, des prestations supplémentaires ont dû être réalisées sur la voirie communale. De l'enrobés grenailles a dû être posé, son prix étant de 75.00€ par M².

Celles-ci n'entraînant aucune incidence sur le prix du marché.

Ainsi le montant initial du marché, 141 655.11 € HT reste inchangé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants, autorise Monsieur le Maire à signer le bordereau de prix nouveaux n°1 du marché pour l'aménagement de l'avenue de Vessy.

04 – Finances – Participation Financière envers l'école Saint-Vincent pour l'année scolaire 2014-2015.

La commune d'Ornex s'engage à participer au financement des dépenses de fonctionnement correspondant aux élèves de l'école élémentaire de St-Vincent, résidant sur son territoire.

En aucun cas, les avantages consentis par la commune d'Ornex ne peuvent être supérieurs au coût qu'aurait représenté pour la commune, l'élève, s'il avait été scolarisé dans une des écoles publiques.

Compte tenu des coûts de scolarisation d'un élève à l'école élémentaire, suite à la commission des finances du 3 mars 2015, il est proposé d'allouer un financement de 800€ par élève d'élémentaire soit 16 000€ pour l'école Saint Vincent au titre de l'année scolaire 2014-2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité et quatre abstentions (M. TOMMEY, C. FOLGER, B. LERAY et J. DAZIN) des membres votants, accepte de verser une participation de 16 000€ à l'école Saint Vincent pour l'année scolaire 2014-2015, autorise le Maire à signer tout document relatif à cette participation financière et dit que la dépense est prévue au budget.

05 – Finances – Financement de l'école Jeanne d'Arc pour l'année scolaire 2014-2015.

La commune d'Ornex s'engage à participer au financement des dépenses de fonctionnement correspondant aux élèves de l'école élémentaire de Jeanne d'Arc, résidant sur son territoire.

En aucun cas, les avantages consentis par la commune d'Ornex ne peuvent être supérieurs au coût



qu'aurait représenté pour la commune, l'élève, s'il avait été scolarisé dans une des écoles publiques.

Compte tenu des coûts de scolarisation d'un élève à l'école élémentaire, suite à la commission des finances du 3 mars 2015, il est proposé d'allouer un financement de 800€ par élève d'élémentaire soit 6 400€ pour l'école Jeanne d'Arc au titre de l'année scolaire 2014-2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité et quatre abstentions (M. TOOMEY, C. FOLGER, B. LERAY et J. DAZIN) des membres votants, accepte de verser une participation de 6 400€ à l'école Jeanne d'Arc pour l'année scolaire 2014-2015, autorise le Maire à signer tout document relatif à cette participation financière et dit que la dépense est prévue au budget.

06 – Finances – Demande de subvention auprès du Conseil départemental de l'Ain pour la tranche n°2 du marché groupe scolaire – Construction d'une salle plurivalente

Jean-François OBEZ, Maire, informe le conseil que la commune peut solliciter une subvention auprès du Conseil départemental de l'Ain pour la tranche n°2 du marché groupe scolaire, soit la construction d'une salle plurivalente. Il rappelle que le marché de travaux a été notifié et que les travaux seront engagés en juillet 2015 pour une durée de 10 mois.

La salle plurivalente sera en liaison fonctionnelle avec l'école, utilisable pendant les temps scolaires mais également en dehors de ceux-ci, par la population et les associations locales.

Le montant des travaux est de 738 109.10€ HT.

La demande de subvention sera à hauteur de 15% du montant des travaux soit 110 716.37 € H.T.

Le plan prévisionnel de financement du projet est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Intitulé	Montant H.T en €	Intitulé	Montant H.T en €
Maîtrise d'œuvre	53 358.76	Autofinancement	617 958.68
Autres bureaux d'étude	17 207.19	DETR	80 000.00
Travaux	738 109.10	Conseil Général	110 716.37
Total	808 675.05	Total	808 675.05

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants, sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Ain pour la construction de la salle plurivalente, valide le plan de financement prévisionnel du projet et dit que la dépense est prévue aux budgets 2015 et suivants.

07 – Urbanisme – Renouvellement du bail du presbytère pour l'association Diocésaine

M. GUICHARD, Premier adjoint, indique qu'il y a lieu de renouveler le bail du presbytère, échu depuis le 1^{er} janvier 2015.

Le nouveau bail, consenti avec le Père Jean-Philippe BERNARD au nom de l'association Diocésaine, aura une durée de 6 ans et le loyer est fixé à 65€ par an.



Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants, autorise Monsieur le Maire à conclure le bail avec le Père Jean-Philippe BERNARD et signer tous les documents liés.

08 – Urbanisme – convention pour la mise en place de conteneur semi-enterrés rue du Père Adam

JF OBEZ, Maire, explique que la CCPG souhaite installer des conteneurs semi-enterrés pour la collecte des ordures ménagères résiduelles au 95, 99, 114, 148, 169, 199 et 229 rue du Père Adam.

Une convention d'implantation et d'autorisation d'occupation du sol est établit entre la commune, la CCPG ainsi que la société SDC Côté Vallée 1, 2 et 3. Elle prévoit les conditions dans lesquelles la CCPG est autorisée à implanter l'équipement "conteneur semi-enterré" sur une parcelle de la commune.

Cette convention aura une durée de 10 ans, renouvelable expressément pour 5 ans.

B. LERAY s'interroge sur le mode de fonctionnement des conteneurs semi enterrés.

JF. OBEZ explique que les résidents pourront se servir des conteneurs avec une carte magnétique.

JA. DURET rappelle que l'ancienne municipalité s'était montrée perplexe vis-à-vis de la fixation d'une redevance incitative.

Anciennement, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères était calculée par rapport à la valeur locative des logements or maintenant avec la redevance dite incitative le calcule est fait en fonction du service effectif rendu. Il s'avère que ce système favorise les ornésiens.

Suite à la remarque de S. MERCIER, M. GIRIAT informe le Conseil que la Communauté de commune est en train d'étudier la possibilité d'assouplir le système des levées impératives.

W. DELAVENNE doute des économies réalisées, les camions de ramassage sont différents pour les conteneurs semi-enterrés.

JA. DURET demande s'il est possible d'avoir un bilan /rapport des économies faites depuis l'application de cette redevance incitative.

M. GIRIAT présentera ce bilan lors du prochain Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres votants, autorise le Maire à signer la convention avec la CCPG et la société SDC Côté Vallée 1, 2 et 3 représentée par FONCIA Voltaire, ainsi que tous documents liés.

09 – Scolaire – Validation du règlement intérieur du transport scolaire

M. LAPTEVA, adjoint à la vie scolaire, soumet à l'approbation du Conseil municipal le règlement intérieur pour le transport scolaire au titre de l'année scolaire 2015-2016.

Suite à la commission scolaire du 15 avril 2015, il est proposé de donner priorité aux enfants résidant Ornex ; Le transport scolaire ayant une capacité d'accueil limitée.

Mise à part cette modification, le règlement intérieur reste le même que l'année précédente.



Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité et une abstention (C. FOLGER) des membres votants, accepte les termes du règlement intérieur pour le transport scolaire joint en annexe.

10 – Scolaire – Tarifs du transport scolaire.

Suite à la commission scolaire qui s'est réunie le 15 avril 2015, M. LAPTEVA, adjoint à la vie scolaire, présente les propositions de tarifs du transport scolaire, applicables aux familles à compter de la rentrée scolaire 2015, sur présentation des documents mentionnés dans le règlement intérieur.

TRANSPORTS SCOLAIRE - Tarifs trimestriels

Abonnement 4 trajets – 4 jours et 2 trajets le mercredi matin (4.5 jours)			
QF	1 ENFANT	2 ENFANTS	3 ENFANTS ET PLUS
< 6 000	101 €	158 €	203 €
6 001 > 12 000	113 €	186 €	236 €
12 001 > 24 000	146 €	219 €	281 €
> 24 001	180 €	259 €	326 €

Abonnement 2 trajets – 4 jours hors mercredi matin à 11h30 et 13h30			
QF	1 ENFANT	2 ENFANTS	3 ENFANTS ET PLUS
< 6 000	45 €	70 €	90 €
6 001 > 12 000	50 €	85 €	105 €
12 001 > 24 000	65 €	100 €	125 €
> 24 001	80 €	115 €	145 €

En ce qui concerne les abonnements, chaque trimestre est dû.

Le CCAS étudiera au cas par cas les demandes éventuelles d'exonérations qu'elles soient partielles ou totales.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants, approuve les tarifs du transport scolaire tels que proposés ci-dessus.

Question du public

Il n'y a pas de question du public.

Questions diverses



TRAVAUX / VOIRIE

Salle plurivalente :

W. DELAVENNE présente les plans intérieurs modifiés de la salle Plurivalente.

A noter :

- suppression du sas, remplacé par une porte à ventouse pour la sécurité incendie.
- en plus de la tisanière il y aura des vestiaires homme/ femme, plus un toilette enfant.

JA. DURET remarque l'absence de cuisine au sein de la salle plurivalente.

JF. OBEZ et O. GUICHARD rappellent que la salle René Lavergne dispose déjà d'une cuisine et fait ainsi office de salle des fêtes, ce qui n'est pas la destination de la nouvelle salle plurivalente.

JA. DURET demande si le préfabriqué sera rasé à la suite de la construction de la salle plurivalente.

JF. OBEZ indique que la démolition du préfabriqué est prévu.

A la demande de B. LERAY, M. GIRIAT informe qu'il n'y a pas de cloison de prévue dans cette salle plurivalente. Si toutefois l'utilité de cette cloison se fait ressentir, il sera toujours possible de l'ajouter par la suite.

A la demande de JA. DURET, M. Giriat indique que la salle plurivalente sera équipée d'un sol souple.

Voirie :

JA. DURET déplore l'état des routes et surtout de la RD1005.

W. DELAVENNE a fait un courrier à ce sujet au Conseil Général, celui-ci a répondu que la chaussée sera refaite lorsque que les travaux du BHNS seront terminés.

JA. DURET pense que le service des eaux de la Communauté de communes fait beaucoup de dégâts sur les routes et souhaite qu'un courrier soit fait auprès de ce service.

JA. DURET demande ce qu'il en est de la chicane située rue de Brétigny, il demande également s'il est possible de mettre un capteur de vitesse pour prouver l'efficacité de cette chicane.

W. DELAVENNE répond qu'il y aura prochainement une installation définitive.

INTERCOMMUNALITE

B. LERAY informe qu'il ne pourra pas être présent à la réunion du SIVOM de ce mercredi 20 mai. Martine FOURNIER remplacera B. LERAY.

DECHETTERIE

M. ROCH s'étonne que les Suisses aient accès aux déchetteries en France.

JF. OBEZ répond qu'il y aura prochainement un système de macaron pour les Suisses résidents en France.

Prochain Conseil Municipal : 29 juin 2015